



DEMANDE D'AUTORISATION DE BUSAGE

Date de la demande :Remis aux ateliers le.....

Tout busage sur domaine public doit être obligatoirement réalisé par les services municipaux ou ses mandataires

MAXIMUM 6 MÈTRES LINÉAIRES AUTORISÉS
(sauf cas particuliers liés à la sécurité)

DEMANDEUR

NOM.....Prénom.....☎.....

Courriel :@.....

Adresse des travaux

.....
.....
.....

N° section cadastrale.....

Adresse de facturation

(si différente de l'adresse des travaux)

.....
.....
.....

JOINDRE UN PLAN PRECIS LOCALISANT LA ZONE A BUSER

Observations éventuelles :

Signature du demandeur :

Diamètre inférieur ou égal à $\varnothing 300$: 90,00 € le mètre linéaire *

*** Pour des raisons techniques, il est possible que le diamètre des buses soit supérieur à 300mm et/ou qu'il soit nécessaire de réaliser un ou plusieurs regards. Dans cette hypothèse, le tarif appliqué sera de 119,00 € du mètre linéaire busé et de 245.00 € par regard créé. Si tel est le cas, les services municipaux prendront contact avec le demandeur afin de valider définitivement sa demande avant travaux.**

Préconisations techniques (A compléter par le service gestionnaire)

| Nombre de mètres linéaires à buser | Diamètre des buses | Nombre de regards |
|------------------------------------|--------------------|-------------------|
| | | |

MONTANT DEFINITIF DES TRAVAUX SELON PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :

Signature du demandeur après validation du montant définitif des travaux :

Bon pour accord le

Signature